



Fédération des
PARCS NATURELS
de Wallonie

Le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale

Voyage d'étude - juin 2012

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE



Voyage d'étude dans le
**Parc naturel régional
des Caps et Marais d'Opale**

SOMMAIRE

| | |
|--|------|
| Présentation du Parc naturel régional | p.3 |
| Les programmes d'actions sur le paysage | p.3 |
| Le SCoT paysager de la Terre des 2 Caps | p.5 |
| Le projet Grand Site des Deux Caps | p.6 |
| Aménagement et requalification villageoise | p.9 |
| Le Plan paysager du bassin carrier de Marquise | p.11 |

Le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale

Le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale fait partie des trois Parcs naturels régionaux de la Région Nord-Pas-de-Calais. Situé à l'est de cette Région, il regroupe 152 communes, couvre 130.000 hectares et est habité par plus de 186.000 personnes.

On retrouve au sein du Parc naturel trois grandes entités paysagères : le littoral à l'ouest, le cœur rural au centre comprenant un secteur carrier important et les marais au nord-est.



Les programmes d'actions sur le paysage

Le Parc travaille avec une équipe de 60 personnes. Le pôle « aménagement du territoire » regroupe 4 personnes. Les actions menées par l'équipe sont nombreuses :

- Accompagnement technique pour les projets soumis à étude d'impact (routes, carrières, zone d'activité, remembrement, etc.), pour les SCoT, les PLUs, les Cartes communales, etc. ;
- Mise en place et accompagnement du Plan paysager à 30 ans du bassin carrier de Marquise ;
- Plan de reconquête des paysages ruraux avec les agriculteurs ;
- Programme « Vers de nouveaux types



d'habitat en milieu rural » (conférences, accompagnement financier et technique dans les études d'aménagement), Opérateur régional Espaces Naturels Régionaux ;

- Publication de documents : Guides de l'habitat intercommunaux, Charte signalétique sur les dispositifs publicitaires, Charte Bâtiments agricoles et paysages ;

- Réalisation d'études paysagères à l'échelle de l'intercommunalité, de la commune et/ou du quartier, études d'aménagement et de requalifications villageoises ;

- Labellisation Grand Site de France du Site des 2 Caps et opération Grand Site ;

- Labellisations des Marais audomarois (RAMSAR, MAB), rédaction du document d'objectifs de sauvegarde 2008 - 2013



et Contrat de marais ;

- Sensibilisation et formation auprès de différentes catégories de publics (élus locaux, techniciens, agriculteurs...) et particuliers au travers de l'opération « Plantons le Décor ».

Les projets, on le constate, sont nombreux et variés, le soutien aux communes reste l'élément central du travail du Parc naturel régional qui conçoit des outils et les assiste dans leurs projets d'aménagement du territoire.

“ S'il y a modification de l'économie, si on change les conditions d'une activité, si un besoin nouveau de déplacement apparaît... le paysage le dit. Si l'on oublie le socle, le support géographique, alors le paysage ne digère plus la nouveauté, il y a rupture. Le paysage malade, déséquilibré, désigne au passant, à l'habitant, le non-respect du territoire et de son histoire. Le paysage est un révélateur : il permet de comprendre et d'analyser des logiques humaines dans un pays, une vallée, un village... Il est un élément commun à tous : une base de dialogue pour ceux qui font les territoires. Le paysage n'est pas un décor, c'est la vérité d'un territoire. ”

Marc Verdier , architecte-urbaniste

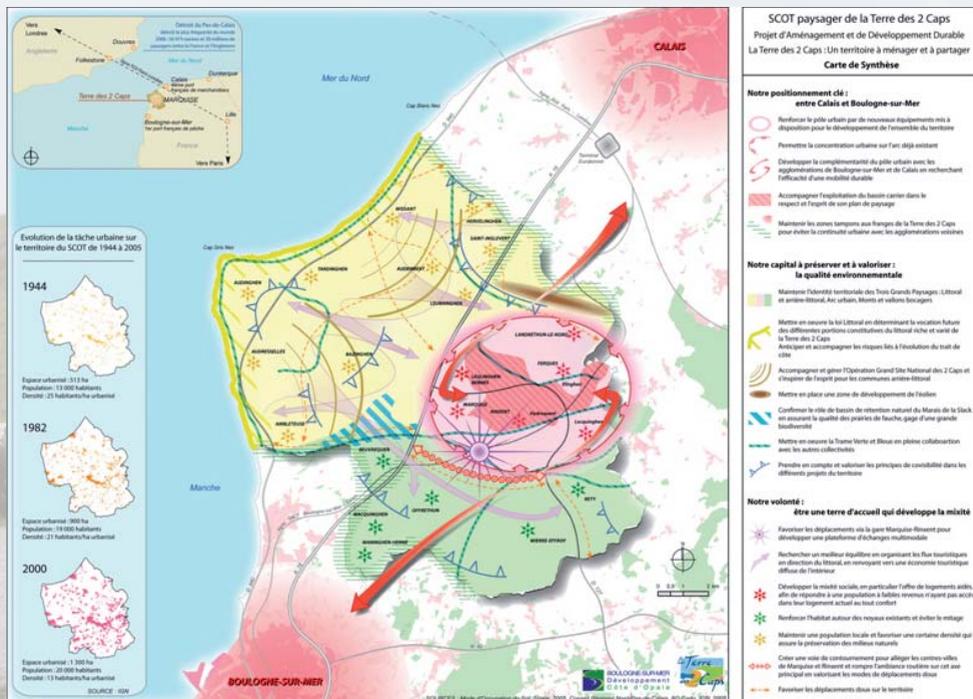
Le SCoT paysager

Le Schéma de Cohérence Territoriale est un document d'urbanisme qui détermine, à l'échelle d'un bassin de vie, un projet de territoire visant à mettre en cohérence l'ensemble des politiques sectorielles notamment en matière d'urbanisme, d'habitat, de déplacements et de développement économique, dans un environnement préservé et valorisé.

Il existe actuellement quatre SCoT sur le territoire du Parc naturel régional, le SCoT du Boulonnais (en projet), le SCoT de la région de Saint-Omer, le

SCoT de la Terre des 2 Caps et celui du Calaisais.

Le SCoT s'impose aux Plans locaux d'Urbanisme. Le PLU est le principal document d'urbanisme et de planification de l'urbanisme au niveau communal ou éventuellement intercommunal (PLUI). Les PLUs sont l'équivalent de nos plans de secteur à la différence près que toutes les zones n'ont pas encore d'affectation. Le PLU permet donc aux communes de décider progressivement de l'affectation des zones en fonction



Carte du PADD de la Terre des 2 Caps



des demandes et des contextes rencontrés. Le SCoT doit donc être traduit dans les PLUs. Le SCoT se compose de trois parties :

- le rapport de présentation comprenant notamment le diagnostic paysager, la synthèse des enjeux et les scénarios retenus ;
- le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) composé d'un texte et d'une carte ;
- Le Document d'Orientations Générales (DOG) qui précise le contenu du PADD et qui donne les prescriptions à intégrer dans les PLU.

Le Parc naturel régional fait partie du Comité de pilotage du projet de SCoT, il a apporté son expertise en matière de paysage et les nombreux outils déjà produits par le Parc.

La particularité de ce SCoT est d'avoir pris le paysage comme fil conducteur du projet de territoire. Une sectorisation a été faite sur la base des 3 grands paysages avec une déclinaison des enjeux comme celui des services, de l'habitat, du développement économique, etc. La qualité paysagère et environnementale pour des paysages à protéger et d'autres à créer ont permis un véritable partage du projet par une meilleure appropriation.

L'opération **Grand Site** des deux Caps

Le label officiel « Grand site de France » décerné par le Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie est octroyé à certains sites naturels classés de grande notoriété et de très forte fréquentation. Attribué pour une période de 6 ans, il permet une reconnaissance et l'accès plus facile aux aides financières. Ainsi, des moyens spécifiques sont attribués sur ce territoire au travers de ce qui est appelé l'opération Grand Site dont les principaux objectifs sont :

- La préservation et la restauration de

paysages fragiles et attractifs ;

- L'organisation intelligente d'une fréquentation intense qu'il faut gérer et maîtriser ;
- La promotion des valeurs du développement durable.

Un Grand Site c'est un équilibre fragile, c'est pourquoi il nécessite une gestion active, de proximité, assurée par les collectivités locales, complément indispensable à la réglementation mise en œuvre par l'État.

« Le nouveau projet offre plus de points de vue, le site est mieux respecté. La gestion des déchets sans poubelle semble fonctionner parfaitement »

Henri Catteau - PN des Hauts--Pays

En ce qui concerne le site des 2 Caps, il bénéficie du label depuis mars 2011 suite aux nombreux aménagements qui ont été réalisés. Le Parc naturel intervient dans l'animation de l'opération en tant que membre de l'équipe projet. La maîtrise d'ouvrage est assurée par le Conseil Général du Pas de Calais et une gouvernance particulière a été mise en oeuvre autour du projet, projet qui répond parfaitement au projet de charte du Parc.

Les aménagements

Grâce aux fonds FEDER, le Conseil Général, en partenariat avec les communes faisant partie du Grand Site, a mis en oeuvre, sous la houlette du Parc naturel régional, un grand nombre de restaurations qui répondaient à plusieurs préoccupations.

D'une part, le site était aménagé pour que les touristes puissent venir se garer directement en bordure des falaises (voiture et camping-car). Cette situation dégradait notablement les paysages à proximité des deux Caps et perturbait considérablement l'avifaune.

D'autre part, aucun parcours n'étant clairement organisé, le public pouvait librement arpenter les bords de falaise ce qui posait des problèmes de sécurité mais également de perte de biodiversité avec le départ de plusieurs oiseaux nicheurs.



Les grands aménagements qui ont été entrepris ont consisté à :

- reculer les parking à 800 mètres des falaises ;
- éliminer les anciens parkings en enlevant le tarmac et en laissant la végétation se réinstaller ;
- restaurer les édifices historiques ;
- canaliser le public en installant des clôtures le long des chemins réaménagés ;
- instaurer le pâturage dans les zones clôturées ;
- aménager les entrées et les traversées de villages entre les deux Caps ;

« Ce qui est le plus marquant, c'est de voir qu'on peut changer les mentalités et les habitudes, comme le fait de se garer à plus de 500 mètres du site naturel alors qu'auparavant, on pouvait y accéder directement en voiture »

Arielle Guillaume - PN Viroin-Hermeton



Les parkings se trouvent désormais à 800 mètres de la falaise, il n'existe qu'un chemin pour y accéder bordé de clôtures. Le chemin est accessible aux personnes à mobilité réduite et a été réalisé avec des matériaux locaux par une entreprise locale.

Les bords de falaise ont été aménagés avec des pontons en bois qui permettent de surplomber la mer. Les alentours sont consitués de pâtures entretenues par des moutons de race locale boullonnaise. Les monuments présents ont été restaurés et certains bâtiments rasés pour réouvrir l'espace.



Des enclos pour le pâturage ont été installés. La gestion se fait en alternance entre les différents enclos en fonction des nidifications et de la végétation présente. Depuis que les bords de falaise sont interdits au public, de nombreux oiseaux reviennent nidifier.

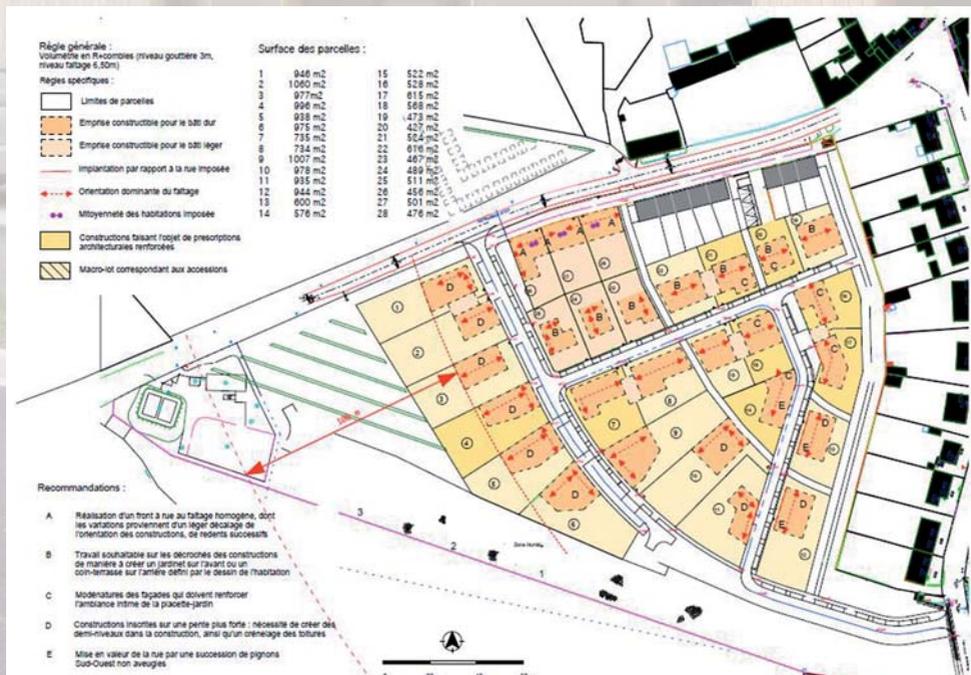
Etude de requalification villageoise

Beuvrequen est un petit village de 405 habitants situé à proximité des deux Caps. L'urbanisation actuelle est relativement linéaire, le long d'une crête. L'urbanisation s'est développée récemment de manière très forte à cause de l'attrait grandissant pour ses côtes et à la possibilité de rejoindre rapidement Lille grâce à la ligne TERGV (transports régionaux à grande vitesse) Calais-Lille.

Le Maire de Beuvrequen souhaitait développer un projet d'urbanisation durable sur sa commune mais également renforcer la cohésion sociale du village

en développant le projet à proximité directe du centre historique.

En amont de l'élaboration du PLU (Plan Local d'Urbanisme), le Parc naturel a proposé à la commune de réaliser une étude paysagère afin de mettre en évidence les caractéristiques patrimoniales naturelles et morphologiques de la commune et de définir un schéma paysager d'aménagement de la commune. Une fois définie la future zone où développer les logements, une étude d'aménagement et de requalification permet de concevoir le projet de futur quartier.



« Ce qui interpelle, c'est la disparité des constructions et l'absence d'homogénéité dans le type de bâti. Bien que très intéressant du point de vue énergétique, tout cela m'apparaît comme très anarchique au niveau urbanistique »

Bernadette Duhaut - PN du Pays de Collines



Trame verte autour du lotissement

L'étude a été réalisée par l'Agence d'Architectes Philippe Thomas. Les grands points à mettre en avant sont :

- l'intégration de logements sociaux ;
- la mise en place d'une trame verte conséquente par la commune à l'aide d'essences locales ;
- la prise en compte de la topographie et de l'orientation sud pour la définition des parcelles ;
- la mise en place d'un réseau de voies lentes ;
- la place de la voiture est minimisée ;
- optimisation de la gestion des eaux (noue végétalisée, bassin tampon, station d'épuration); Les terrains ont été acquis par la commune avec l'aide de l'Etablissement Public Foncier. L'ensemble des constructions est certifié Bâtiments Basse Consommation (BBC).

Le projet s'accompagne également d'une mise en relation dès le début du projet des futurs habitants pour renforcer la cohésion sociale.

Le projet a rencontré des difficultés financières pour se monter mais a fini par aboutir notamment grâce au soutien de l'Agence de l'Eau.

Un architecte conseil est à disposition des futurs habitants et émet des avis concernant la cohérence d'ensemble du projet.



Disparité très forte des styles architecturaux

Le Plan Paysage à 30 ans

du bassin carrier de Marquise

Le bassin carrier de Marquise se situe au nord ouest du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale. Quatre sociétés exploitent 2.500 hectares de roches calcaires massives. Le creusement par paliers successifs peut atteindre 120 mètres de profondeur et le gisement s'étend jusqu'à 220 mètres. On estime qu'en moyenne, deux tonnes de matériau vendu génèrent une tonne de matériaux stériles.

La problématique de la gestion des matériaux stériles a été soulevée lorsque les exploitants et les communes se sont rendus compte de l'impact des dépôts sur le paysage.

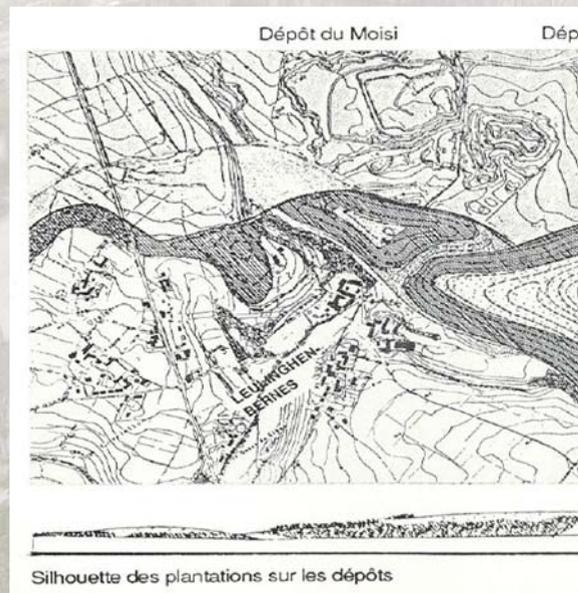
Sur 30 ans, il était prévu d'y ajouter 58 millions de mètres cube, soit l'équivalent de 13 Mont Saint-Michel. Les paysages allaient être considérablement modifiés !

C'est à l'initiative de la DIREN (Direction Régionale de l'Environnement) et du Parc naturel du Boulonnais (futur Parc naturel Caps et Marais d'Opale suite au regroupement du PNR des 2 Caps avec le PNR de l'Audomarois) que la mise en dépôt fut planifiée pour permettre une meilleure intégration paysagère et une gestion adéquate des milieux naturels. Cette démarche fut nommée « Plan de paysage du bassin carrier des Marquises ».

Un Comité de pilotage a été mis en

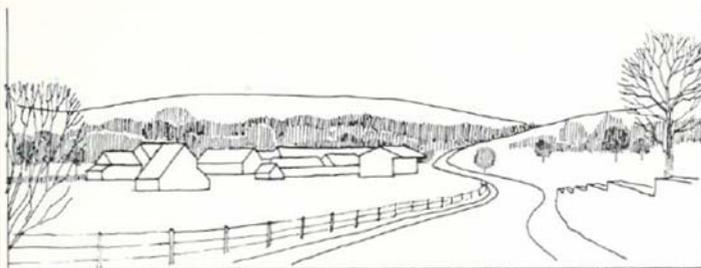
place en 1991 sous la présidence du PNR du Boulonnais. Composé des représentants de l'Etat, de la Région, du Département, des carriers et des collectivités locales. Ce comité accompagné par une équipe a étudié durant 3 ans les possibilités d'aménagement du site.

La proposition principale porte sur la localisation et la disposition des dépôts en tenant compte des spécificités géographiques locales. Pour ce faire, 2 collines sont en cours de création parallèles à la cuesta nord du Boulonnais avec les mêmes pentes, un lac de 450 hectares va être créé et 10 km d'écrans boisés d'une largeur de 25 à 50 mètres vont être plantés.



« Un Parc naturel doit pouvoir s'imposer dans la réflexion de mise en place de projets importants, non pas pour imposer ses vues mais pour accompagner et sensibiliser les acteurs »

Daniel Bragart - PN des Plaines de l'Escaut

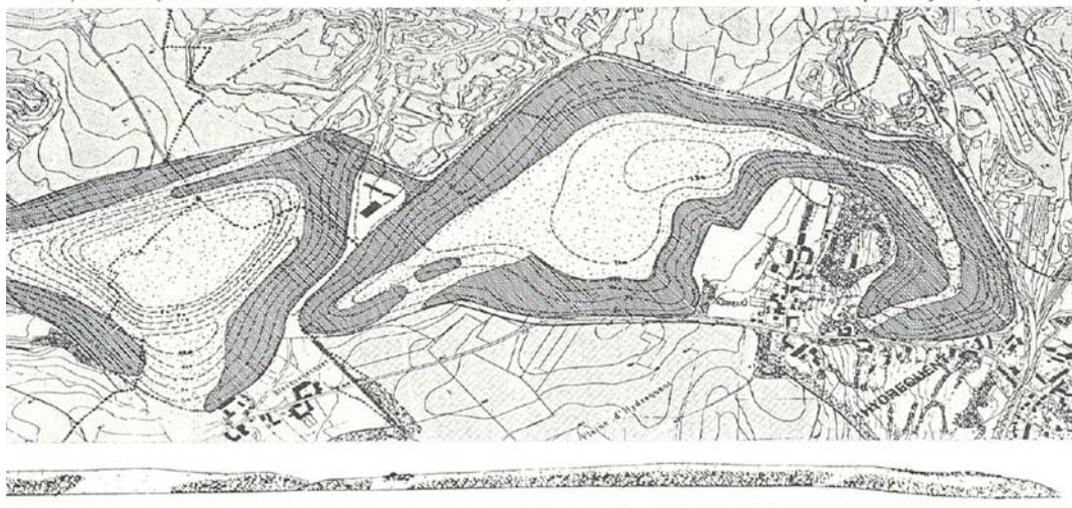


Projet de remodelage des dépôts et replantation

Dépôt du Repos du Lièvre

Dépôt de la Plaine du Clocher

Dépôt d'Hydrequent





Le point le plus important à souligner du projet est la concertation entre les différents acteurs qui a pu aboutir à la mise en place du Plan carrier avec un comité de suivi regroupant l'ensemble des partenaires se réunissant au moins une fois par an.

Le Plan carrier est un bel exemple du rôle du Parc naturel régional dans l'encadrement de la concertation qui peut naître entre des acteurs très différents autour d'une problématique commune.

Le Parc naturel réfléchit à la révision du Plan paysager puisqu'il est en application depuis 18 ans. Les principales prévisions en terme de volume de terre ont été réalisées.

Un point remarquable de ce projet est également la vision à long terme qui a été privilégiée pour programmer les aménagements. Ainsi les friches du XXIème siècle seront évitées grâce à un paysage qui se constitue d'année en année.



Projet de reconstitution du vallon entre le dépôt de Bellefontaine et le futur dépôt de la Malassise

Pour en savoir plus...

Le SCoT de la Terre des 2 Caps

www.terredes2caps.fr/fr/vie_quotidienne/cap_vers_l_urbanisme/le_schema_de_coherence_territoriale

Requalification villageoise Beuvrequen

www.parc-opale.fr/bibliotheque/fichesHabitatRural/Beuvrequen.pdf

www.youtube.com/watch?v=CxDhY3ENNgM

Grand Site des 2 Caps

www.youtube.com/watch?v=CxDhY3ENNgM

Plan Paysage du bassin carrier de Marquise

www.unicem.fr/documentation/bibliotheque/plan_paysage_du_bassin_carrier_de_marquise

Voyage réalisé les 26 et 27 juin 2012

Un merci tout particulier à Jean-Pierre Geib
et à l'équipe du Parc naturel régional des
Caps et Marais d'Opale

Editeur responsable

Françoise Erneux
Rue de Coppin, 20
5100 Jambes
081/30.21.81

Impression

G. Doneux & Fils SA

Avec le soutien de

www.fpnw.be



Les Parcs naturels de Wallonie



①

Parc naturel des Pays des Collines

Ruelle des Ecoles, 1
7890 Ellezelles
068/54.46.00

www.paysdescollines.be



⑤

Parc naturel des Vallées de la Burdinale et de la Mehaigne

Rue de la Burdinale, 6
4210 Burdinne
085/71.28.92

www.burdinale-mehaigne.be



⑥

Parc naturel Hautes Fagnes-Eifel

Route de Botrange, 131 b
4950 Roberville
080/44.03.00

www.botrange.be



⑦

Parc naturel des Deux Ourthes

Rue de Laroche, 8
6660 Houffalize
061/21.04.00

www.pndo.be

Bruxelles



②

Parc naturel des Plaines de l'Escaut

Rue des Sapins, 31
7603 Bon-Secours
069/77.98.10

www.plainesdelescaut.be



③

Parc naturel des Hauts Pays

Rue des Jonquilles, 24
7387 Onnezies
065/46.09.38

www.pnph.be



④

Parc naturel Viroin-Hermeton

Rue d'Avignon, 1
5670 Nismes
060/39.17.90

www.pnvh.be



⑧

Parc naturel Haute-Sûre Forêt d'Anlier

Chemin du Moulin, 2
6630 Martelange
063/45.74.77

www.parcnaturel.be



⑨

Parc naturel de la Vallée de l'Attert

Voie de la Liberté, 107
6717 Attert
063/22.78.55

www.aupaysdelattert.be